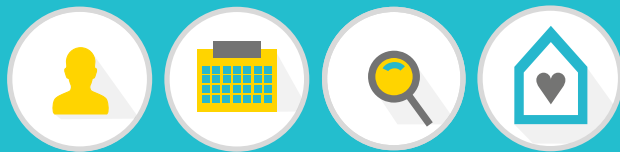


LE FOYER REMOIS

Groupe GLOBAL HABITAT



VOUS SOUHAITEZ CHANGER DE LOGEMENT ?

Le Foyer Rémois vous informe et vous accompagne
dans vos démarches !

SOMMAIRE



MON COUPON DE DEMANDE DE MUTATION



LA RECEVABILITÉ DE MA DEMANDE



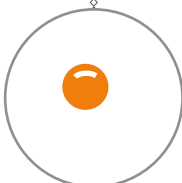
UN LOGEMENT CORRESPONDANT
À MA DEMANDE EST DISPONIBLE



MON DOSSIER PASSE EN COMMISSION
D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS (CAL)



UN LOGEMENT M'EST ATTRIBUÉ



QUESTIONS/RÉPONSES

MON COUPON DE DEMANDE DE MUTATION

(à détacher et à déposer à mon agence de proximité)

Avant de faire une demande de mutation, assurez-vous de remplir **toutes** les conditions suivantes :

Le locataire

Cadre réservé au
Foyer Rémois

Je paie mon loyer chaque mois et je suis à jour : *une étude de votre compte client sera réalisée sur les 6 derniers mois*

Mon logement actuel est assuré

Mon logement est bien entretenu : *une visite de votre logement sera réalisée avant étude du dossier*

Mon comportement à l'égard du voisinage et du personnel Foyer Rémois est respectueux : toute demande provenant d'une personne ayant fait preuve d'un comportement dangereux ou violent (insultes, menaces, vols, dégradations ou violences physiques) sera refusée

J'habite dans mon logement actuel depuis au moins 12 mois

J'ai bien pris connaissance des critères de validité de ma demande de mutation

Si ces conditions ne sont pas réunies, nous ne donnerons pas suite à votre demande.

Date :/...../.....

Nom : Prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

E-mail :

N° bail :

Motif de la demande de mutation :



QUELS SONT LES CRITÈRES DE TRAITEMENT D'UNE MUTATION ?

Une fois les conditions remplies, votre gestionnaire clientèle prend en compte votre situation locative.

CRITÈRES FONDAMENTAUX

- ✔ Démolition vente
- ✔ Loyer actuel trop cher par rapport aux ressources
- ✔ Logement actuel trop petit par rapport au nombre d'occupants (+2 personnes par rapport au nombre de pièces)
- ✔ Fidélisation/parcours résidentiel (durée du bail, comportement, paiement régulier du loyer)
- ✔ Raison de santé sans possibilité d'adaptation du logement actuel
- ✔ Sous occupation, - de 3 personnes par rapport au nombre de pièces

CRITÈRES SECONDAIRES

- ✔ Sur occupation : +1 personne par rapport au nombre de pièces
- ✔ Rapprochement du lieu de travail lorsqu'il s'agit de 2 communes différentes, hors agglomération de Reims

CRITÈRES IRRECEVABLES

Les demandes de mutation pour un motif de confort ne seront pas recevables tels que :

- ✘ Demande de pavillon
- ✘ Raisons de santé n'ayant pas besoin d'adaptation
- ✘ Changement de secteur pour une même typologie
- ✘ Changement de typologie pour confort (balcon, terrasse, etc...)
- ✘ Rapprochement du lieu de travail sur le Grand Reims





NOS AGENCES DE PROXIMITÉ

ARAGO

3 ter avenue du Général Bonaparte 51100 REIMS
03 26 05 84 84
agence-arago@foyer-remois.fr

EUROPE

2 bis place Jean Moulin 51100 REIMS
03 26 89 63 50
agence-europe@foyer-remois.fr

COLBERT

5 place Simone de Beauvoir 51100 REIMS
03 26 04 83 00
agence-colbert@foyer-remois.fr

MARCHANDEAU

74 bis boulevard Wilson 51100 REIMS
03 26 05 88 10
agence-marchandeaup@foyer-remois.fr

CHAUMONT

34 rue Toupot de Beveaux 52000 CHAUMONT
03 25 01 57 69
agence-chaumont@foyer-remois.fr

EPERNAY

51 rue d'Anjou 51200 EPERNAY
03 26 56 61 60
point-accueil-epernay@foyer-remois.fr

VITRY-LE-FRANÇOIS

11 bis rue de la Pépinière
51300 VITRY-LE-FRANÇOIS
03 26 74 16 98
agence-vitry@foyer-remois.fr

BUSSY ST GEORGES

10 Place Fulgence Bienvenue
77600 BUSSY SAINT GEORGES
01 60 21 28 48
agence-77@foyer-remois.fr

www.foyer-remois.fr

Le Foyer Rémois, en tant que responsable de traitement, met en oeuvre un traitement de données ayant pour finalité de gérer la recevabilité des demandes de mutation. La base juridique du traitement est l'exécution des mesures précontractuelles. Toutes les données à caractère personnel collectées dans ce formulaire sont obligatoires. Vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition du traitement de vos données. Pour en savoir plus sur le traitement des données et vos droits, reportez-vous à la politique sur la protection de vos données disponible sur le site www.foyer-remois.fr.

LA RECEVABILITÉ DE MA DEMANDE

QUI RENCONTRER ?

Tout d'abord, présentez-vous à votre agence de proximité. Lors de votre passage, nos secrétaires réceptionnent votre coupon de demande de mutation et le transmettent à votre gestionnaire clientèle.

Si la demande est recevable, une visite à votre domicile avec votre gestionnaire clientèle est programmée.

Si votre demande n'est pas recevable, elle n'est pas traitée. Dans ce cas, vos démarches auprès du Foyer Rémois s'arrêtent ici et vous en êtes informé.



Nos secrétaires ne pourront pas vous apporter de réponse immédiate sur la suite de votre dossier.

UNE VISITE À DOMICILE, POURQUOI ?

Lors de cette visite, votre gestionnaire clientèle étudie les motifs de votre demande, vérifie l'état de votre logement et prononce un avis favorable ou non à votre demande de mutation.

Avec votre gestionnaire clientèle, vous pouvez :



- Valider votre nouvelle situation
- Déterminer la typologie de votre futur logement
- Préciser la localisation du bien
- Vérifier votre capacité financière par rapport au montant du futur loyer

Afin de déterminer la recevabilité de votre demande, il est nécessaire de présenter les pièces suivantes :



- Avis d'imposition N-2 et N-1
- Carte d'identité /livret de famille/titre de séjour en cours de validité
- Les éléments financiers de la famille : justificatifs de ressources et de situation professionnelle.

LA RECEVABILITÉ DE MA DEMANDE



VOTRE DEMANDE EST RECEVABLE

Votre gestionnaire clientèle vous remet un formulaire de demande de logement CERFA à compléter, et vous indique les pièces justificatives à fournir.

Lorsque votre dossier est complet, déposez-le à votre agence de proximité qui le transmettra au service mutation de l'agence commerciale de votre secteur. Votre dossier sera enregistré informatiquement et vous recevrez par courrier votre numéro unique départemental.

Vous pouvez également saisir votre demande de logement sur <https://www.demande-logement-social.gouv.fr>, scanner ou importer les justificatifs et informer votre gestionnaire clientèle par mail lorsque votre demande est enregistrée (cette procédure est plus simple).

Le service mutation de votre agence commerciale prendra contact avec vous dès réception de ce dossier.

Si votre demande n'est pas recevable, elle n'est pas traitée. Dans ce cas, vos démarches auprès du Foyer Rémois s'arrêtent ici et vous en êtes informé.



Attention : l'enregistrement de votre demande de logement ne vaut pas l'attribution d'un logement



Le nombre de demandes de logement est beaucoup plus important que le nombre de logements disponibles. Vous devez donc attendre qu'un logement correspondant à votre demande se libère.

UN LOGEMENT CORRESPONDANT À MA DEMANDE EST DISPONIBLE

Le service mutation vous propose un logement disponible et adapté à votre situation.

Si la proposition vous convient, le dossier est présenté à la Commission d'Attribution de Logement.

Si le logement proposé ne vous convient pas, vous avez la possibilité de le refuser. Dans ce cas, vous devrez patienter pour une nouvelle proposition.



Attention : après 2 propositions refusées, votre dossier perdra son caractère prioritaire et aucune autre proposition ne pourra vous être garantie dans un délai satisfaisant.



Pour rappel : tout changement important de situation doit être signalé par mail au service commercial de votre agence commerciale avec envoi des justificatifs (évolution de ressources, naissance d'un enfant, etc...)



MON DOSSIER PASSE EN COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS (CAL)

La commission est composée de plusieurs membres :

- Représentants des locataires
- Membres du Conseil de Surveillance
- Représentants des mairies
- Représentants de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale

Sa mission est de comparer plusieurs dossiers positionnés sur un même logement afin de déterminer, conformément à la réglementation, à qui l'attribution doit profiter (au minimum 3 dossiers sont présentés à la commission).



Attention : seule la commission a le pouvoir de décider d'une attribution. Le commercial en charge de votre dossier n'est pas présent à la commission.

UN LOGEMENT M'EST ATTRIBUÉ

Suite à la commission, votre conseiller commercial vous contacte pour vous informer de votre attribution. Vous planifiez ensemble la date de signature du bail, l'état des lieux d'entrée et de la remise des clés.



En cas de non attribution d'un logement par la commission, votre conseiller commercial conserve votre dossier et vous recontacte dès qu'un nouveau logement vous correspondant est disponible.



QUESTIONS/RÉPONSES

1 - Que faire si ma demande n'est pas recevable ?

Vous pouvez créer votre demande de logement social sur le site : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr>, ou vous rendre à la **Maison de l'Habitat au 31/33 rue Cérés à Reims**. Elle sera visible par tous les bailleurs sociaux de la région.

2 - Je conteste la décision du gestionnaire clientèle quant à la recevabilité de ma demande. Que dois-je faire ?

Je conteste par écrit, courrier ou mail à l'attention du chef d'agence de proximité en expliquant les raisons de mon désaccord. Une réponse définitive vous sera apportée après nouvelle étude de votre situation.

3 - Si ma situation change ?

Si votre situation familiale ou financière évolue, vous devez **prendre contact avec votre agence de proximité** ou le service mutation afin de signaler ce changement (sous réserve des justificatifs). Votre dossier sera réétudié.

4 - Pourquoi et comment renouveler mon dossier ?

Une demande de logement social n'est valable qu'un an. Il est donc nécessaire de procéder au **renouvellement chaque année**. À l'approche de la date anniversaire, vous recevrez un sms et/ou un courrier qui vous informe que votre demande doit être renouvelée.

Le renouvellement peut se faire par internet (procédure indiquée lors de la réception du sms et/ou du mail) ou à l'accueil de votre agence commerciale.





5 - Comment connaître l'avancement de mon dossier ?

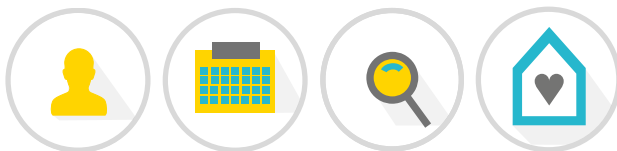
Le Foyer Rémois s'engage à vous contacter si une opportunité se présente. **Les relances et appels quotidiens ou réguliers sont inutiles** et ne favorisent pas l'avancée de votre dossier.

6 - Combien de temps vais-je devoir attendre ?

Lorsque vous déposez une demande de mutation, nous ne pouvons pas garantir de délai. Cela va dépendre de plusieurs critères :

- Vos besoins
- Les secteurs/quartiers souhaités
- Vos revenus
- La libération et la disponibilité des logements qui peuvent être très variables en fonction des secteurs/quartiers demandés





PLUS D'INFOS SUR WWW.FOYER-REMOIS.FR

**LE FOYER
REMOIS**
Groupe GLOBAL HABITAT

Le Foyer Rémois, en tant que responsable de traitement, met en oeuvre un traitement de données ayant pour finalité de gérer la recevabilité des demandes de mutation. La base juridique du traitement est l'exécution des mesures précontractuelles. Vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition du traitement de vos données. Pour en savoir plus sur le traitement des données et vos droits, reportez-vous à la politique sur la protection de vos données disponible sur le site www.foyer-remois.fr.